

TERRE DE JEUX 2024 – BILLETTERIE TERRITORIALE

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Inédite dans l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques, la billetterie territoriale dédiée aux entités labélisées Terre de Jeux 2024 comme la commune de Gravelines, permet d'acquérir des places pour les épreuves des Jeux de Paris 2024.

L'objectif de ce dispositif est d'assurer l'accessibilité de la billetterie des Jeux Olympiques à des publics spécifiques tel que les personnes en situation de précarité, d'exclusion, de handicaps, les centres de loisirs, publics scolaires, licenciés et bénévoles du mouvement sportif.

La ville de Gravelines s'est positionnée pour l'allocation de 126 places pour des épreuves des Jeux Olympiques et 50 places pour des épreuves des Jeux Paralympiques. Ces allocations ont été validées par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP). Pour respecter le cahier des charges imposé, et afin de garantir une attribution des places conforme aux objectifs il est proposé d'attribuer ces places :

- Au CCAS pour ses bénéficiaires (public prioritaire)
- A la Direction Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Ville à l'intention des jeunes qui se sont investis dans les projets de la commune. (Engagement citoyen)
- Pour le BTP – CFA qui a sollicité la commune. Le profil des jeunes apprentis du BTP – CFA correspond aux critères du COJOP.
- A l'Entente Sportive Gravelinoise (Office Municipal des Sports) qui attribuera des places suite à un appel à projets auprès des associations. Projets qui devront porter sur l'animation sportive auprès du grand public à l'occasion
 - Du J – 100 avant les jeux Olympiques
 - De la Journée Internationale Olympique et Paralympique

Le coût total des places allouées à la Commune de Gravelines est de 7 104 € frais administratifs compris.

Il est proposé au Conseil d'autoriser l'achat de places auprès du Comité d'organisation des Jeux Olympiques afin de les attribuer gratuitement aux bénéficiaires dans le cadre du dispositif indiqué.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

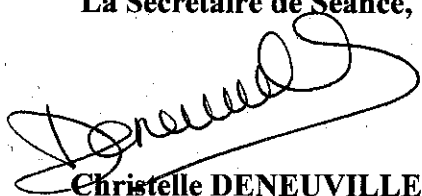
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

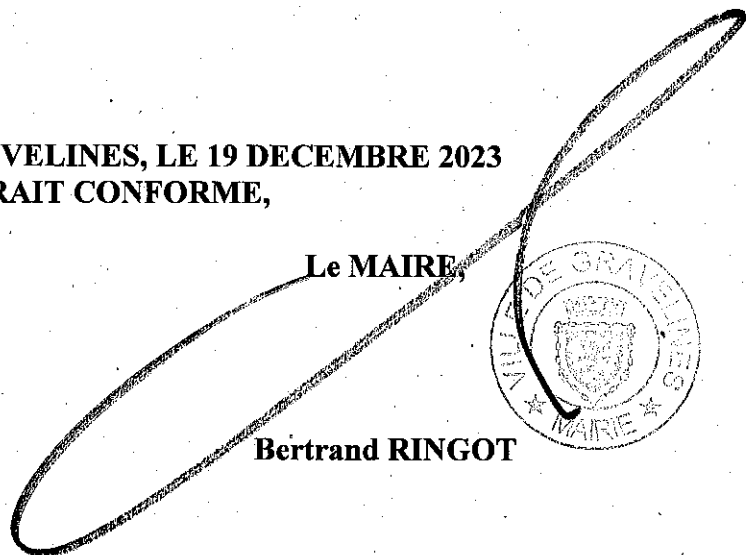
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 21 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 DEC. 2023

